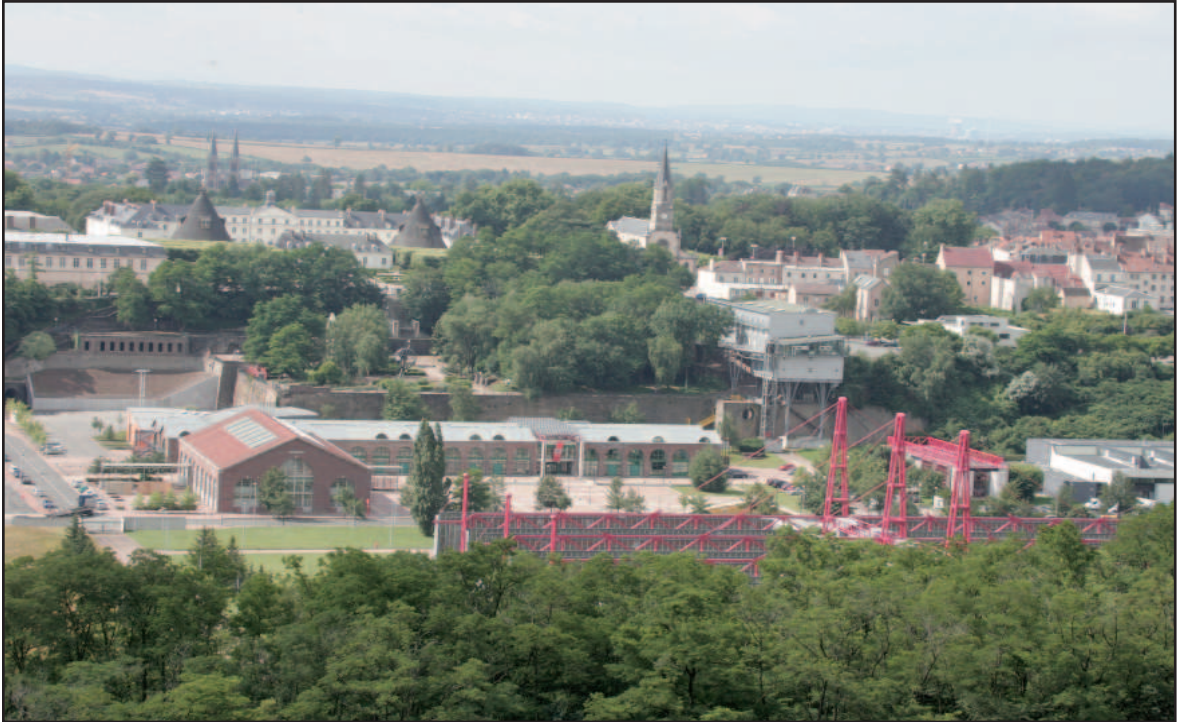




Dossier de presse

Constitution de l'agence d'urbanisme « Sud Bourgogne »





L'Entente intercommunale : ciment de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Le 17 janvier 2011, la Grand Chalon et la communauté urbaine Creusot Montceau ont marqué une étape supplémentaire dans leur collaboration en créant une Entente Intercommunale, forme de coopération inédite dans le Grand Est.

L'Entente Intercommunale :

L'Entente est avant tout un acte symbolique qui découle des actions menées en commun par les deux intercommunalités depuis 2008. Juridiquement, elle est un contrat conclu entre deux collectivités qui porte un objet ou un projet déterminé (les réalisations et les effets ne peuvent être que ceux appartenant au projet précisément).

Cette solution a été retenue par les deux intercommunalités qui ne souhaitaient pas créer de nouvel échelon administratif.

Parmi les domaines d'intervention de l'Entente Intercommunale se trouve le développement économique et des territoires.

Aujourd'hui, l'outil phare mis en avant au moment de la création de l'Entente était la création d'une agence d'urbanisme commune. Les deux entités sont convaincues que les enjeux des deux territoires ne s'arrêtent pas aux simples frontières administratives. Afin de travailler en commun et de mener des actions avec continuité et harmonie, la première agence d'urbanisme commune est créée sur le territoire et porte le nom d'« Agence d'urbanisme Sud Bourgogne » qui associera aussi la communauté de communes Sud de la Côte Chalonnaise.



Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Située dans les locaux Coriolis

Dans cette démarche de coopération entre le Grand Chalon et la communauté urbaine Creusot Montceau, les intercommunalités ont initié ce projet en relations avec leurs partenaires

- L'Etat
- La Région
- Le Département
- La Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise.



Auparavant, les deux entités avaient envisagé individuellement un projet d'agence d'urbanisme, abandonné car elles seules n'atteignaient pas la taille critique nécessaire au fonctionnement de cet outil, soit 200 000 habitants. Dans le contexte de coopération territoriale, les deux EPCI ont réexaminé l'opportunité et retenu le principe de mutualisation des moyens d'études et des outils de développement et/ou d'aménagement.

Membres de l'agence d'urbanisme :

- Grand Chalon : 4 représentants
(Christophe Sirugue, Bernard Gauthier, Evelyne Petit, Eric Mermet)
- La communauté urbaine Creusot Montceau : 4 représentants
(Jean-Claude Lagrange, Philippe Baumel, Didier Mathus, André Billardon)
- La Communauté Sud Côte Chalonnaise : 1 représentant (Daniel Dupleissis)
- L'Etat : 2 représentants
(Madame la Préfète de Région et Monsieur le Préfet de Département)
- Conseil régional de Bourgogne : 2 représentants (David Marti, Nisrine Zaïbi)
- Conseil général de Saône-et-Loire : 2 représentants (Thomas Thevenoud, Claudette Brunet Lechenault)

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Les missions d'une telle agence

L'agence d'urbanisme est l'outil de prospective territoriale qui permet aux acteurs locaux et à leurs partenaires de porter les enjeux et les ambitions d'un réseau d'agglomérations de taille moyenne.

Elle est dotée de quatre missions pérennes :

- **animer** le débat local pour contribuer à l'articulation des politiques publiques et à la cohérence des projets
- **conduire** des études et réflexions prospectives pour porter plus haut les ambitions du réseau
- **observer** les dynamiques territoriales dans une logique de connaissance, d'informations et d'aide à la décision
- **apporter une assistance** à ses membres pour l'élaboration des documents de planification (SCoT, PLU, PLH, PDU..) et des projets urbains

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Les acteurs locaux en concertation avec leurs partenaires ont élaboré le premier programme prévisionnel d'études 2011-2014 de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne.

Celui-ci répond à la volonté des acteurs de développer les liens et les coopérations entre les agglomérations et leurs territoires environnants.

Il prend en compte l'intérêt exprimé par ces derniers pour trois grandes thématiques qui guident les travaux de l'agence :

- le cadre de vie et le renforcement des centres urbains
- l'économie et l'attractivité territoriale
- les paysages, le foncier et la gestion des espaces

D'emblée, l'activité de l'agence est orientée par la préparation des démarches de Scot (schéma de cohérence territoriale) des deux agglomérations. Les calendriers et les périmètres n'étant pas définis, l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne assure un rôle d'appui et d'aide aux différents membres pour le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) et la définition des échelles de planification adaptée. Elle réalise le projet de territoire, intégrant les différents volets du développement durable, favorise l'émergence d'une culture commune et met en place les outils de suivi et d'observation.

Avec ce premier programme d'études 2012-2014, l'objectif premier de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne est l'émergence du projet de territoire, en accompagnement des démarches de Scot, qui structure l'ensemble des activités d'animation, d'études et d'observation.

Ce programme prend appuie sur **les orientations du Grenelle de l'Environnement** qui vise plus particulièrement à promouvoir un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Concernant l'animation du débat local

L'agence favorise l'émergence d'une culture commune et contribue à l'articulation des points de vue des différents niveaux d'acteurs et à la cohérence des projets. Pour cela, elle met en place les conditions d'élaboration et d'appropriation du projet de territoire (ateliers de travail, réunions publiques, interventions d'expert) favorise les retours d'expériences et l'échange de bonnes pratiques (publications, guides, visites) et valorise la diffusion de l'information (premières restitutions).

Concernant les études

L'agence initie les réflexions prospectives et stratégiques qui permettent de bâtir le projet de territoire durable et solidaire dans les différents domaines du cadre de vie et du renouvellement urbain, du développement économique et de l'attractivité territoriale, de l'environnement et de la gestion des espaces.

- Quel urbanisme pour un réseau de villes moyennes ?
- Quelle nouvelle offre résidentielle ?
- Foncier et reconquête urbaine dans les centralités urbaines et les bourgs
- Approche des services et équipements au regard des évolutions socio-démographiques
- L'organisation économique du territoire
- L'atlas des zones d'activités
- L'offre commerciale
- Les infrastructures et la prospective transport
- Le paysage dans ses fonctions écologique (trame verte et bleue), sociale et économique
- L'étalement urbain

Dans le cadre de ces réflexions prospectives, l'agence prend en compte les questions transversales liées à l'énergie, au changement climatique et à la consommation des espaces.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Concernant l'observation

L'agence met en place les outils d'observation mutualisés pour répondre aux besoins de connaissance et de suivi des dynamiques sociales, économiques, urbaines du territoire. La mise en place de cet observatoire privilégie la mise en réseau des acteurs et les partenariats d'études.

Concernant la planification

L'agence apporte une assistance à ses membres pour les accompagner, en amont, dans la réalisation des documents de planification : démarches de Scot, prioritairement, PLU intercommunal, Scot, PLH, PDU à terme.

Le Budget

Le budget 2011 s'élève à 90 400 € en phase de démarrage, avec un budget prévisionnel de 1 110 000 € prévu à terme dans sa forme aboutie après recrutement des personnels et lancement des premiers travaux.

Les financements annuels proviennent des participations des membres fondateurs :

- 300 000 € du Grand Chalon et de la communauté urbaine Creusot Montceau
- 300 000 € de la communauté urbaine Creusot Montceau
- 10 000 € de la Communauté de communes Sud Côte chalonnaise
- 125 000 € de l'État (en moyenne pour 5 ans)
- 125 000 € du conseil régional de Bourgogne (en moyenne pour 5 ans)
- 150 000 € du conseil général de Saône-et-Loire



Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Informations pratiques

Jean-Claude Lagrange
Président de la communauté urbaine
Creusot Montceau

Christophe Sirugue
Président du Grand Chalons

Ont le plaisir de vous convier à un point presse à l'issue de l'assemblée générale constitutive
de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne

Le jeudi 1^{er} septembre à 12h
Salon d'angle – Château de la Verrerie au Creusot



Contact Presse :

Le Grand Chalons :

Pauline BLAZY – Responsable des relations avec la presse

03.85.90.52.33 – 06.84.64.63.71

pauline.blazy@chalonsursaone.fr

La communauté urbaine Creusot Montceau :

Laëtitia Martinez – Responsable de la Communication

03.85.77.51.03

laetitia.martinez@creusot-montceau.org